



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# FEUILLE DE ROUTE POUR L'ÉCONOMIE BLEUE ULTRAMARINE À L'HORIZON 2030





Yoles, Martinique

# SOMMAIRE

MOT DES AUTORITES.....	4
INTRODUCTION.....	6
SECTION 1.....	12
ETAT DES LIEUX DE L'ECONOMIE MARITIME DES TERRITOIRES ULTRAMARINS	
SECTION 2.....	18
LES PRIORITES COMMUNES IDENTIFIEES PAR LES TERRITOIRES ULTRAMARINS	
SECTION 3.....	24
PRIORITES SPECIFIQUES RETENUES PAR LES TERRITOIRES ULTRAMARINS	
ANNEXE.....	46
Financements disponibles pour les projets de déploiement de l'économie bleue durable en outre-mer	
CREDITS NATIONAUX	
FONDS EUROPEENS	
BIBLIOGRAPHIE.....	48

# MOT DES AUTORITES

PROJET

PROJET

# INTRODUCTION

La feuille de route pour l'économie bleue ultramarine présente les priorités exprimées par les territoires d'outre-mer pour accompagner le développement durable de leurs activités maritimes et littorales, à l'horizon 2030 et au-delà.

Elle rassemble et répertorie les développements communs et spécifiques de l'économie bleue sur chacun des territoires en établissant des pistes d'action pour son déploiement local, en lien avec les stratégies conduites par l'Etat et les projets de feuille de route des collectivités territoriales et gouvernements locaux.

Ces priorités et mesures opérationnelles constituent des leviers de croissance bleue contribuant à l'exercice de gestion intégrée de la mer et du littoral des 10,9 millions de km<sup>2</sup> de zone économique exclusive française (ZEE), située à 97 % en outre-mer.<sup>1</sup>

Afin d'accompagner les territoires dans leurs démarches en prenant en considération leurs enjeux et caractéristiques propres, un comité de pilotage va être constitué au niveau national jusqu'en 2030, copiloté par les directions générales des outre-mer (DGOM) et des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA), en associant les autres administrations compétentes, les services déconcentrés et collectivités concernées.

Il effectuera un suivi de la mise en œuvre des priorités et mesures opérationnelles de la feuille de route. Ce comité de pilotage sera aussi l'occasion d'établir des indicateurs dédiés aux outre-mer pour suivre l'évolution et le déploiement d'une économie bleue durable dans les territoires ultramarins.

A court terme, la mise en œuvre de la feuille de route s'inscrit dans l'horizon de l'Année de la mer, dont le lancement est prévu en janvier 2025.

En juin 2025 aura lieu la troisième Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC) organisée par la France et le Costa Rica à Nice.

Dix ans après la COP21 et l'Accord de Paris, l'UNOC 3 entend réunir l'ensemble des Etats-membres des Nations Unies, les agences spécialisées, la société civile, le secteur privé et les donateurs internationaux autour des enjeux liés aux espaces maritimes.

Ce sommet permettra de poursuivre les efforts pour la bonne inclusion des territoires d'outre-mer au déploiement de l'économie bleue et plus largement à la gestion intégrée de la mer et du littoral.

<sup>1</sup> A titre d'exemple, la ZEE de l'île de La Passion-Clipperton équivaut à la ZEE de l'hexagone.

## Comment a été élaborée cette feuille de route ?

La feuille de route pour l'économie bleue ultramarine est le fruit d'un travail de concertations proposé par le Gouvernement, afin de répondre à l'attente des élus ultramarins, lors de leur rencontre avec le Président de la République le 7 septembre 2022, de construire avec les territoires des politiques publiques plus efficaces et adaptées à leurs singularités.

Elle a fait l'objet de consultations écrites et de réunions de synthèse conduites par les préfets et hauts-commissaires, auprès des acteurs du monde maritime local, et par la DGOM et la DGAMPA auprès des services déconcentrés et des collectivités.

Ces concertations ont permis d'identifier, par champs d'intervention, des priorités communes (section 2) et des mesures opérationnelles par territoire (section 3), pour le déploiement de l'économie bleue en outre-mer.

La feuille de route permet de donner davantage de visibilité aux singularités locales par rapport aux autres stratégies et de conforter l'importance des secteurs maritimes ultramarins comme leviers de croissance pour les filières en leur permettant de créer de la valeur et des emplois souvent non délocalisables et attractifs. Du fait de leurs richesses et spécificités maritimes diverses, mettre l'accent sur un mode de gouvernance bleue durable est un enjeu stratégique pour les outre-mer français.

## A qui s'adresse cette feuille de route ?



La feuille de route s'adresse aux territoires de Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna.

Les Terres australes et antarctiques françaises et l'île de la Passion-Clipperton ne disposant pas de population permanente, des politiques publiques spécifiques y sont déployées. Ces territoires ne sont pas concernés par cet exercice.



Porte-conteneur, La Réunion

## Dans quel cadre s'inscrit cette feuille de route ?

### La feuille de route intervient en application de :

- L'objectif de développement durable n°14 des Nations Unies « conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable » ;
- L'objectif 16 de la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) 2024-2030 : « accompagner dans les Outre-mer le développement de l'économie bleue et valoriser une biodiversité préservée, selon les particularités et les atouts de chacun », dont l'une des mesures est d'« adopter une feuille de route ambitieuse pour le développement de l'économie bleue dans les Outre-mer français » ;
- La mesure B1.7 « construction d'une feuille de route pour l'économie bleue ultramarine » du comité interministériel de la mer du 17 novembre 2023.

### Elle donne corps aux stratégies conduites par l'Etat :

- Les exercices de gestion intégrée de la mer et du littoral, en application de la directive cadre planification de l'espace maritime (DCPEM) avec, au niveau national, la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML), et au niveau territorial pour les bassins Antilles, Guyane et Sud Océan Indien, les documents stratégiques de bassins maritimes (DSBM) en vigueur ;
- La stratégie nationale portuaire (SNP) qui encadre l'ensemble des actions publiques relatives au développement économique des ports de commerce et de leurs hinterlands ainsi qu'à leur participation à la décarbonation de l'économie, des transports, à la transition énergétique, ou encore, à la préservation de la biodiversité et à l'adaptation des ports aux effets du changement climatique ;
- La Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) 2030 qui traduit l'engagement de la France au titre de la convention sur la diversité biologique (1992). Cette stratégie fixe des objectifs visant à réduire les pressions sur la biodiversité, protéger et restaurer les écosystèmes et susciter des changements en profondeur afin d'inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité. Les Outre-mer, qui concentrent 80 % de la biodiversité nationale, constituent un enjeu majeur de cette stratégie ;
- La Stratégie nationale bas carbone (SNBC) qui fixe les priorités en matière de lutte contre le changement climatique.

La feuille de route s'inscrit également dans le cadre de la circulaire du 10 juillet 2024<sup>2</sup> sur la coordination de l'action du Gouvernement dans les outre-mer, visant le « réflexe outre-mer » dans toutes les réformes et tous les projets impliquant la puissance publique.

Elle intervient en complément des projets de feuille de route économie bleue conduits par les gouvernements locaux de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française.

Elle prend en compte la stratégie de développement de Wallis et Futuna 2017-2030.

## Qu'est-ce que l'économie bleue et quels sont les champs d'intervention en cours de développement communément identifiés en outre-mer ?

La Commission européenne décrit l'économie bleue comme « tous les secteurs et toutes les industries liées aux océans, aux mers et aux côtes, qu'ils relèvent du milieu marin (comme le transport maritime, la pêche, la production d'énergie) ou du milieu terrestre (comme les ports, les chantiers navals, l'aquaculture terrestre et la production d'algues ainsi que le tourisme littoral) ».

<sup>2</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45575>

Selon la communication de la Commission européenne relative à une nouvelle approche pour l'économie bleue durable dans l'Union européenne de 2021,<sup>3</sup> les objectifs de transformation dans les chaînes de valeur des secteurs du maritime se traduisent par :



L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE NEUTRALITÉ CLIMATIQUE ET DE ZÉRO POLLUTION



LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LA PRÉVENTION DES DÉCHETS



LA PRÉSERVATION ET LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ



LA RÉSILIENCE CÔTIÈRE, EN PRIVILÉGIANT LES INFRASTRUCTURES VERTES CONTRIBUANT À PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, LES ÉCOSYSTÈMES ET LES PAYSAGES CÔTIÈRE NOTAMMENT



LE DÉVELOPPEMENT DE SYSTÈME ALIMENTAIRES RESPONSABLES



Selon les travaux du Comité France Maritime, « l'économie maritime française est composée de cinq secteurs dits « traditionnels » : le transport maritime, la pêche, l'industrie et la construction navale et nautique, les télécommunications/câbles sous-marins et les ressources énergétiques. Ces cinq secteurs sont complétés par cinq secteurs « émergents » tels que les ressources minérales, le tourisme, les biotechnologies, les énergies marines renouvelables et l'aquaculture. Pour atteindre l'objectif d'un développement durable de l'économie maritime, ces dix secteurs précités devront utiliser le dynamisme de dix autres secteurs qui leurs sont communs à savoir l'environnement, les infrastructures portuaires et les réseaux, les infrastructures en mer, les digues et polders, le numérique, les sciences et l'innovation, les services (assurance, courtage, droit et finance), la sûreté et la sécurité, la surveillance et enfin la formation. »

En d'autres termes, l'économie bleue est une économie composée de plusieurs secteurs d'activités qui contribuent à la gestion intégrée de la mer et du littoral, dans une perspective de développement durable, à savoir concourant à la résilience des territoires et des écosystèmes maritimes et littoraux ; au bien-être des populations, salariés et acteurs du maritime et des zones littorales ; et à la compétitivité de l'économie maritime et littorale. Il s'agit de trois des priorités de la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML). L'économie bleue est le résultat d'une économie locale basée sur la mise en valeur de ses spécificités maritimes comme source solide de développement tout en maintenant des océans en bonne santé.

A l'échelle des outre-mer, les champs d'intervention en cours de développement communément identifiés à l'issue des concertations figurent dans le schéma ci-après :

The infographic features a central teal circle with the text 'L'ECONOMIE BLEUE EN OUTRE-MER'. This central circle is connected by lines to eight surrounding white circles, each containing a specific theme. The background is a stylized world map with teal and light blue colors. A large, semi-transparent watermark 'PRÉFET' is visible across the center of the image.

## L'ECONOMIE BLEUE EN OUTRE-MER

Sécurité maritime et sûreté portuaire

Industrie, construction et réparation navales

Développement d'un transport maritime ultramarin concurrentiel

Promotion de la recherche et de l'innovation bleue

Déploiement d'un tourisme bleu

Exploitation durable des ressources halieutiques et développement de l'aquaculture

Protection du patrimoine naturel des territoires

Attractivité des métiers de la mer

**Photo filière pêche à venir**

PROJET



**SECTION 1 –  
POTENTIEL ET DEFIS  
POUR L'ECONOMIE  
BLEUE ULTRAMARINE  
A L'HORIZON 2030**

## Les espaces maritimes et littoraux ultramarins abritent une biodiversité exceptionnelle, soumise à plusieurs pressions.

Couvrant 97% de la zone économique exclusive française (ZEE) de près de 11 millions de km<sup>2</sup>, les outre-mer concentrent 80 % de la biodiversité française.

- Mayotte et La Réunion hébergent notamment un quart des espèces mondiales de mammifères marins<sup>4</sup>.
- La Nouvelle-Calédonie possède la deuxième plus longue barrière récifale du monde, où vit plus de 9 000 espèces marines identifiées<sup>5</sup>.
- La surface récifale de la Polynésie française couvre 15 000 km<sup>2</sup> de récifs et lagons, soit plus d'un quart (26%) de la surface totale des récifs coralliens français<sup>6</sup>.
- La Guyane héberge 70% des mangroves françaises. Les services écosystémiques des récifs coralliens dans les Antilles françaises sont estimés à près de 340 millions d'euros. <sup>7</sup> Saint-Pierre-et-Miquelon est le seul territoire d'outre-mer en Atlantique nord qui possède une biodiversité marine subarctique.

Dans un contexte de changement climatique, cette biodiversité exceptionnelle subit d'importantes pressions liées à certains phénomènes naturels (acidification des mers, canicules marines, blanchiment des coraux) ou d'origine anthropique (surexploitation des certaines ressources halieutiques, extraction des ressources fossiles et les risques générés, multiplication des axes de transport maritime, accentuation des flux touristiques sur les littoraux). Ces éléments menacent l'équilibre et la résilience des écosystèmes marins.

Par exemple 80% des récifs coralliens sont dégradés aux Antilles<sup>8</sup>.

Près de 60% des habitats littoraux sont fortement dégradés à La Réunion.

70,5% des masses d'eau ont été évaluées de qualité moyenne à médiocre à Mayotte<sup>9</sup>.

En Guyane, 84% des habitants recensés résident sur les communes littorales, fortement exposées aux évolutions du trait de côte qui peuvent atteindre des variations annuelles comprises entre 100 et 300 m par an, pour les côtes les plus sensibles à l'érosion.

## La gestion intégrée de la mer et du littoral vise à réduire ces pressions, tout en favorisant le développement économique et social des territoires.

Les documents stratégiques des bassins maritimes (DSBM) en vigueur Antilles, Guyane et Sud océan Indien exposent précisément les différentes pressions subies à l'échelle des bassins respectifs de ces territoires et établissent, sur la base d'un état des lieux, une vision stratégique pour l'avenir de leurs espaces maritimes et littoraux, incluant des priorités et des actions ciblées pour le développement durable de leurs usages sociaux et économiques.

Les gouvernements locaux de Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna travaillent également à l'élaboration de stratégies de gestion intégrée de la mer et du littoral, coconstruites avec les parties prenantes, afin d'inclure aux perspectives de développement économique et social de leurs territoires, la sauvegarde des équilibres écologiques et biologiques.

Dans son communiqué de presse *Vers une gestion intégrée de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie*, le gouvernement de Nouvelle-Calédonie mentionne ainsi l'importance de cohérence entre l'approche par secteur d'activité – exploitation des ressources halieutiques, tourisme bleu, innovation et recherche, ... – et les objectifs de gestion des différents espaces maritimes et littoraux.

**Concrètement, le déploiement de l'économie bleue dans les territoires implique de mobiliser le potentiel de chacun des champs d'intervention identifiés lors des concertations pour l'élaboration de la feuille de route.**

<sup>4</sup> DSBM SOI 2020-2026.

<sup>5</sup> Chiffres clés 2021 du Gouvernement de Nouvelle-Calédonie.

<sup>6</sup> Comité Ifreco Polynésie française.

<sup>7</sup> Ifreco, donnée DSBM Antilles 2021-2027

<sup>8</sup> DSBM 2021-2027.

<sup>9</sup> DSBM SOI 2020-2026.

Le rapport du Sénat de février 2022<sup>10</sup> met en avant le potentiel sous-exploité des outre-mer et l'importance d'accompagner leur transition économique. La délégation sénatoriale aux outre-mer insiste sur la nécessité de structurer l'économie bleue. L'étude de 2022 pilotée par la DGOM évalue le potentiel des territoires ultramarins dans le secteur de l'économie bleue à horizon 2050. Trois scénarios, articulés autour du changement climatique,

ressortent de cette étude : un scénario optimiste avec une transition écologique réussie, un scénario où deux blocs antagonistes (Chine et Etats-Unis) émergent en réaction au réchauffement climatique et enfin, un scénario catastrophique dans lequel les ressources et territoires habitables sont en constante diminution. La notion d'économie bleue « durable » induit alors un développement pérenne de l'économie maritime dans une volonté de lutter contre le réchauffement climatique.

Les activités maritimes en outre-mer sont généralement concentrées sur la pêche, le transport maritime, les activités portuaires, le tourisme, la plaisance et le nautisme. D'autres secteurs émergent tels que l'aquaculture ou celui des énergies marines renouvelables mais font face à des défis structurants notamment liés au changement climatique et aux singularités géographiques des territoires (isolement, éloignement, insularité pour certains et risques cycloniques auxquels ils sont exposés<sup>11</sup> ou l'exposition à des aléas naturels singuliers).

## Formation et emploi

En 2019, l'emploi maritime concentre plus de 525 000 emplois, pour une valeur ajoutée de 43 milliards d'euros<sup>12</sup>. A l'échelle des territoires d'outre-mer, il représente en 2018 près de 12 500 emplois, soit 2,4% de l'emploi marchand<sup>13</sup>. Le défi principal réside dans l'adaptation et l'attractivité de l'offre de formation locale pour répondre aux besoins spécifiques d'emploi des territoires.

## Pêche et aquaculture – exploitation durable des ressources halieutiques et développement de l'aquaculture

Le secteur de la pêche est essentiel pour nourrir les populations locales. C'est une source majeure d'emplois pour les populations et indispensable au développement économique des territoires. L'un des enjeux de l'économie bleue est la préservation des ressources naturelles, et des écosystèmes marins dont elles dépendent, à un niveau biologiquement durable pour la bonne santé des océans.

Dans le respect de cet équilibre entre préservation de la ressource et capacités de pêche, le renouvellement de la flotte ultramarine est un objectif primordial pour que les professionnels puissent disposer de navires modernes (moins polluants, répondant aux normes de sécurité et améliorant les conditions de travail des marins). La spécificité des flottes de pêche immatriculées dans les RUP a été reconnue dès 2018 par la Commission européenne. Après de longues négociations, elle a autorisé en 2022 la possibilité de financer la construction d'unités de pêche productives neuves dans le cadre de régimes d'aides d'Etat notifiés. Chaque année, la Commission européenne rend un avis sur la base d'un rapport capacité rédigé par les services de l'Etat. Cet avis autorise ou non des segments de flotte de pêche ultramarine à bénéficier d'aides d'Etat pour le renouvellement de leurs capacités de production. L'Etat porte une attention particulière dans la défense des intérêts des territoires à l'occasion de ces décisions annuelles.

## Tourisme bleu, plaisance et nautisme

Le secteur du nautisme et de la plaisance est en plein essor. Il représente un potentiel fort d'emploi, de structuration et de régulation des usages, notamment par la sensibilisation et l'éducation au développement durable.

La plaisance touristique polynésienne permet au territoire des retombées similaires aux exportations du secteur de la pêche ou près de trois fois supérieures aux exportations de vanille ou de monoï. De même, le bassin caribéen est actuellement un des premiers de navigation et de pratique nautique au monde. La Martinique est devenue en un peu plus d'une décennie une place incontournable de la filière nautique antillaise, notamment pour la location, l'entretien et la réparation de navires de plaisance, avec 260 entreprises pour environ 1000 emplois. La plaisance et le nautisme font l'objet d'une feuille de route nationale actuellement en cours d'élaboration avec la filière. La Guadeloupe abrite quant à elle la plus grande Marina des petites Antilles avec 1 131 anneaux dédiés aux plaisanciers et aux loueurs de Point-à-Pitre.

## Adaptation au changement climatique, énergies marines renouvelables, biotechnologies – promouvoir la recherche et l'innovation bleue

Sur le plan de la transition énergétique, les énergies marines renouvelables (EMR) constituent une opportunité pour une production énergétique durable.

Sur le plan scientifique et de la recherche, les sciences halieutiques et les grands fonds marins font l'objet d'études à approfondir.

<sup>10</sup> <https://www.senat.fr/rap/r21-546/r21-546.html>

<sup>11</sup> Article 349 Traité de fonctionnement de l'Union européenne

<sup>12</sup> Chiffres clés de la mer et du littoral 2024, SDES

<sup>13</sup> Étude IEDOM-IEOM, 2018

## Transport maritime – développer un transport maritime ultramarin concurrentiel

Sur le plan économique et de la communication, 90% du commerce international se fait par voie maritime. La France dispose d'un réseau portuaire dense constitué de grands ports de commerce, notamment en outre-mer, connectés aux grandes routes maritimes et axes logistiques stratégiques. Le transport multimodal, marchandises acheminées par au moins deux types de transport, tend également à se déployer en outre-mer et permettrait notamment de désengorger certains axes routiers.

Au niveau national, le transport maritime de marchandises s'est élevé à 326,1 millions de tonnes en 2023<sup>14</sup>. Les ports de Guadeloupe, Guyane, La Réunion et Martinique y contribuent, notamment pour le transit régional et les échanges internationaux. En Martinique, par exemple, le grand port maritime totalise un trafic de conteneurs de plus de 164 000 équivalent vingt pieds (EVP) en 2020<sup>15</sup>. Pour la Réunion, un trafic de conteneurs d'environ 232 000 EVP a transité par les installations portuaires du grand port maritime en 2021<sup>16</sup>.

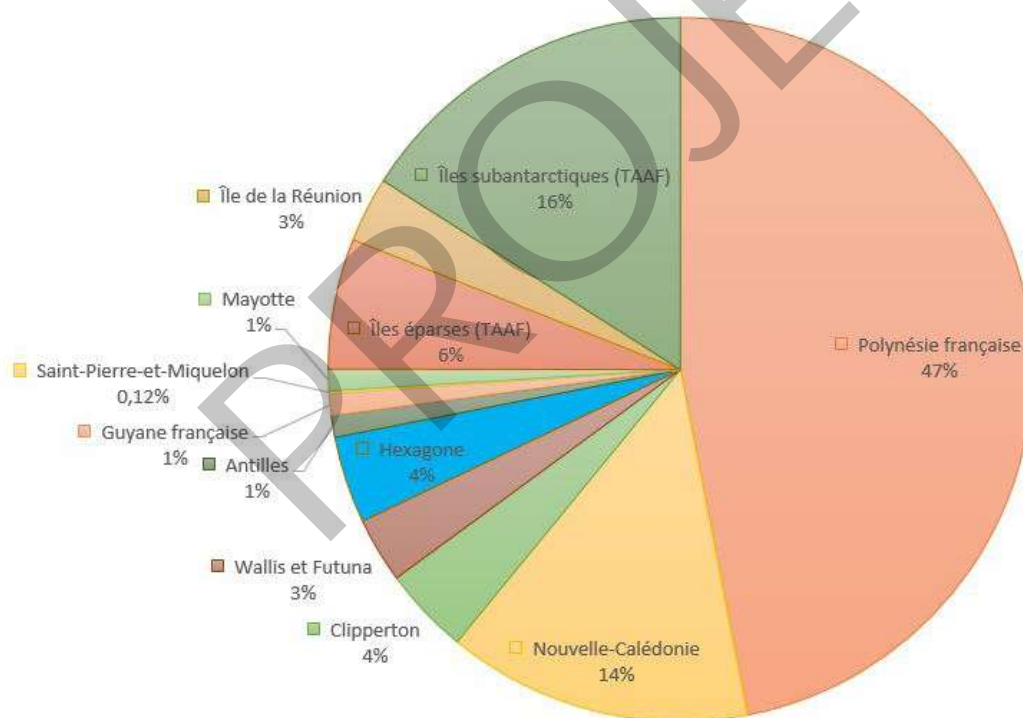
## Industrie, construction et réparation navale

L'industrie navale française repose sur un savoir-faire technique historique, soutenu par une recherche maritime de haut niveau. L'excellence de sa flotte navale (navires militaires, de commerce et de plaisance) lui permet d'être une puissance exportatrice, disposant d'un pavillon internationalement reconnu.

## Sécurité maritime et sûreté portuaire

Le rapport du Sénat appelle à renforcer la surveillance et la défense des territoires face aux enjeux tels que la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) et la piraterie.

Répartition de la zone économique exclusive de la France (%)



Source des données : OFB

<sup>14</sup> Transport maritime de marchandises, SDES, 2024

<sup>15</sup> Insee, bilan économique 2020 Martinique

<sup>16</sup> IDEOM, le trafic de marchandises de Port Réunion dynamique en 2021

## En résumé

### Avantages

Espaces maritimes : 97% de la ZEE française située en outre-mer

90% du commerce se fait par voie maritime

80% de la biodiversité française se retrouve en outre-Mer

### Opportunités

Adaptation au changement climatique dans les services écosystémiques naturels

Recherche et innovation bleues

Tourisme bleu durable

Espaces maritimes comme source majeure d'emploi, territoires attractifs pour les jeunes entrepreneurs

Renouvellement de la flotte de pêche et gestion halieutique durable

Synergies par bassin

Coopération régionale : transport maritime concurrentiel

Année de la mer 2025, UNOC 3

### Faiblesses

Insularité et manque de connectivité

Manque de main-d'oeuvre qualifiée

Faiblesse d'investissement

Peu d'intégration des OM dans les dynamiques régionales

Territoires uniquement tournés vers l'UE

Manque de connaissances sur l'état des stocks halieutiques et des écosystèmes marins

Limite de moyens de contrôle, de surveillance et de souveraineté en mer

### Menaces

Territoires en première ligne face au changement climatique (cyclones, sargasses, montée des eaux)

Pêche INN

Trafic de stupéfiants et criminalité en mer

Impact du chlordécone sur la pêche et les écosystèmes marins

Déchets portuaires, de l'industrie navale et des activités de pêche



Port commercial de Saint-Pierre-et-Miquelon



**SECTION 2 –  
PRIORITES COMMUNES  
IDENTIFIEES  
A L'ISSUE DES TRAVAUX  
DE CONCERTATION**

L'ensemble des territoires d'outre-mer sont marqués par des réalités locales différenciées mais également par des caractéristiques communes liées aux enjeux de l'ultrapériphéricité. Cette section répertorie les développements communs pour une économie bleue durable applicables aux DROM et COM, par champs d'intervention identifiés à l'issue des travaux de concertations.

## FORMATION ET EMPLOI- RENFORCER L'ATTRACTIVITE AUX METIERS DE LA MER

- Sensibiliser aux enjeux maritimes ;
- Développer des offres de formation continues et diversifiées : assurer des formations de marins-pêcheurs, moderniser les outils pédagogiques, renforcer l'attractivité des formations, adapter les compétences des formateurs aux spécificités ultramarines des filières maritimes, valoriser les qualifications, intégrer un prisme environnemental dans les formations, former à la gestion environnementale des ports de plaisance, mutualiser certaines formations du nautisme et de la plaisance (passerelles/équivalences), développer la communication autour de l'offre professionnelle ;
- Développer l'emploi : favoriser l'installation des jeunes entrepreneurs et l'emploi des populations locales ;
- Promouvoir la place des femmes dans les métiers de la mer.



Les documents de planification maritime et stratégies gouvernementales applicables aux territoires des bassins maritimes Antilles, Guyane, Sud Océan Indien et Saint-Pierre-et-Miquelon:

**Objectif 9 de la SNML 2 « Affirmer les dimensions sociales et durables des activités maritimes et consolider les formations initiales et continues pour répondre à l'évolution des besoins ».** Cet objectif comprend un focus outre-mer qui vise à assurer le développement des formations adaptées et à valoriser les initiatives locales ;

**CIMER, mesure N°5 « Développement des formations maritimes en outre-mer ».** Cette mesure acte la participation de l'Etat au financement de la construction du lycée des métiers de la mer en Guyane, le lancement d'un plan de déploiement des formations maritimes dans les outre-mer, la création d'un CAP maritime au lycée agricole de Matiti et le lancement d'une mission inter inspection.

## PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL

- Sensibiliser la population aux enjeux de protection des milieux marins pour en faire des acteurs de l'économie bleue ;
- Valoriser le patrimoine naturel pour le rendre attractif (AMP- tourisme d'observation passive) tout en veillant à préserver les milieux naturels des risques de sur fréquentation ;
- Renforcer la protection de l'environnement marin en mobilisant les outils les plus appropriés : Aires Marines Protégées réglementées (Réserves Naturelles, Parcs Nationaux) ou contractuelles (Parc Naturel Marin).

**Objectif 2 de la SNML 2 « Atteindre relatif à la protection des mangroves et des récifs coralliens. Il mentionne également la nécessité d'assurer le développement de la recherche, du suivi et de la réhabilitation de ces milieux fragiles. Le suivi et la collecte des données sur les le bon état écologique et restaurer la biodiversité marine et littorale avec des outils adaptés ».** Cet objectif comprend un focus outre-mer stocks halieutiques sont aussi des mesures prioritaires ;

**Objectif 4 de la SNML 2 « Assurer la protection de la zone littorale grâce à une action coordonnée entre bassins versants et façades ma-ritimes pour assurer une eau de qualité et réduire les pressions de la terre vers la mer » ;**

**Objectif 5 de la SNML 2 « Accroître la résilience des écosystèmes ma-rins aux changements climatiques et mieux gérer le domaine public maritime » ;**

Stratégie nationale biodiversité (SNB) rappelle la nécessité d'accélérer la restauration des écosystème ultra-marins.

## PECHE ET AQUACULTURE – EXPLOITATION DURABLE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE

- Renouveler la flotte de pêche ultramarine : moderniser les équipements et améliorer la sélectivité des engins de pêche ;
- Utiliser durablement les ressources halieutiques dans le respect des réglementations européennes (Politique commune de la pêche (PCP), aires marines protégées (AMP)-avis scientifiques) : préserver et conserver des stocks de pêche et des écosystèmes marins via le réseau d'aires marines protégées, réduire les captures accidentelles d'espèces protégées ou sensibles ;
- Accentuer la présence de la France dans les Organisations Régionales de Gestion des Pêche compétentes, s'appuyant sur une expertise locale des pêcheries ;
- Développer des infrastructures de débarquement permettant le recensement et la traçabilité efficients des espèces pour une pêche durable ;
- Développer une aquaculture durable.

Les documents de planification maritime et stratégies gouvernementales applicables aux territoires des bassins maritimes Antilles, Guyane, Sud Océan Indien et Saint-Pierre-et-Miquelon :

**Objectif 11 de la SNML 2 « Soutenir et promouvoir un modèle de pêche durable et une aquaculture performante et respectueuse de l'environnement, pour améliorer notre souveraineté alimentaire » ;**

**CIMER, mesure N°3 « Renforcement de la collecte halieutique en outre-mer ».**

Plan aquaculture d'avenir 2021-2027

## TOURISME BLEU, PLAISANCE ET NAUTISME

- Promouvoir le tourisme peu polluant (éco-tourisme): activités nautiques à propulsion vélique, la force hydraulique et la force musculaire – rétablir les sentiers côtiers naturels – observation passive d'espèces endémiques (exemple de l'observation des cétacés à la Réunion soumise à des mesures strictes - arrêté préfectoral du 7 juillet 2021) ;
- Développer une filière croisière durable (travaux d'élaboration d'une feuille de route croisière durable aux Antilles) ;
- Développer la filière nautisme et plaisance – attractivité par des infrastructures adaptées, polyvalentes, durables et sécurisées et organisation d'évènements sportifs – transition environnementale des ports de plaisance et labellisation (feuille de route nautisme et plaisance) ;
- Valoriser le patrimoine culturel nautique des outre-mer (Yoles, pirogues, surf, doris...) ;
- Accompagner le tourisme bleu par une fiscalité adaptée.

Les documents de planification maritime et stratégies gouvernementales applicables aux territoires des bassins maritimes Antilles, Guyane, Sud Océan Indien et Saint-Pierre-et-Miquelon :

**Objectif 3 de la SNML 2 « Valoriser le patrimoine littoral et maritime », le focus outre-mer précise notamment qu'il serait utile d'encourager l'éco-tourisme, la valorisation des traditions et de l'artisanat local pour promouvoir l'emploi ;**

**Objectif 16 de la SNML « Accompagner dans les outre-mer le développement de l'économie bleue et valoriser une biodiversité préservée selon les particularités et les atouts de chacun » ;**

La feuille de route nautisme plaisance en cours d'élaboration pourra orienter le développement de l'économie sur ces thématiques.

## ADAPATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, ENERGIES MARINES RENOUVELABLES, BIOTECHNOLOGIES – PROMOUVOIR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION BLEUE

- Développer des pôles de recherche stratégiques ;
- Approfondir les connaissances sur les ressources marines et sur le fonctionnement des écosystèmes marins : collecte de données sur les stocks de pêche, rôle des barrières de corail (protection contre l'érosion), rôle des puits de carbone (mangroves) ;
- Développer la science liée aux biotechnologies et aux énergies marines renouvelables (EMR) ;
- Explorer les grands fonds marins ;
- Développer des moyens innovants pour permettre une économie circulaire : déchets portuaires, de l'industrie navale et des activités de pêche (engins) ;
- Soutenir le développement de technologies sous-marines innovantes permettant l'étude environnementale et sismologique des grands fonds marins et une meilleure connaissance des conséquences du dérèglement climatique et aléas naturels sur ces milieux fragiles.

- Développer et améliorer les études sur les conséquences du changement climatique pour les outre-mer, et mettre en œuvre des plans d'adaptation;
- Valoriser les innovations liées à la prévention du changement climatique, notamment avec les solutions fondées sur la nature, et identifier des financements associés ;
- Adapter les infrastructures nautiques, portuaires et aquacoles au changement climatique.

Les documents de planification maritime et stratégies gouvernementales applicables aux territoires des bassins maritimes Antilles, Guyane, Sud Océan Indien et Saint-Pierre-et-Miquelon:

**Objectif 7 de la SNML 2 « Promouvoir l'innovation technologique et numérique pour des activités performantes, soutenables et un meilleur partage des connaissances ».** Le focus outre-mer encourage la création d'un réseau d'observatoire locaux de l'environnement et des usages, la pérennisation des infrastructures de surveillance et d'alerte et l'accroissement des connaissances sur les phénomènes météorologiques extrêmes.

**CIMER, mesure N°5 « Le développement des énergies marines renouvelable en outre-mer ».** Le CIMER acte la mise en place d'un état des lieux pour le développement des énergie marine renouvelable et l'intégration aux réseaux de distribution d'électricité.

**CIMER, mesure 2 « Identifier en outre-mer une ou plusieurs missions d'exploration des grands fonds marins dans le cadre de la stratégie**

## TRANSPORT MARITIME - DEVELOPPER UN TRANSPORT MARITIME ULTRAMARIN CONCURRENTIEL

- Coopération Antilles-Guyane (hub Antilles et transbordement jusqu'en Guyane) ;
- Concertation à poursuivre dans le cadre du conseil de coordination interportuaire Antilles-Guyane (CCIAG) ;
- Coopération bassin Océan Indien pour La Réunion et Mayotte avec les Etats voisins ;
- Coopération avec les Etats voisins du Pacifique (pour la Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et la Polynésie française) ;
- De manière générale, coopération multidisciplinaire : économique, axe de communication, universitaire ...

## INDUSTRIE, CONSTRUCTION ET REPARATION NAVALE

- Mettre en place des docks flottants à des fins de constructions et réparations navales ;
- Renouveler la flotte de pêche et développer une filière de construction propre et respectueuse de l'environnement ;
- Développer des filières locales de déconstruction-recyclage des bateaux de plaisance en fin de vie à l'image du réseau de l'association pour la Plaisance Eco-Responsable (APER) dans l'hexagone.

## SECURITE MARITIME ET SURETE PORTUAIRE PORTUAIRE

- Assurer la sécurité maritime sous l'angle de la planification maritime (réduction des conflits d'usage, renforcement des moyens de contrôle et de surveillance) ;
- Lutter contre la cybercriminalité dans les ports maritimes, lutter contre les trafics illicites en mer, protéger nos ressortissants et nos navires, défendre nos intérêts économiques, promouvoir un domaine maritime international sûr.





# **SECTION 3 – MESURES OPERATIONNELLES PAR TERRITOIRE**



## NOUVELLE-CALÉDONIE

*Informations issues de la synthèse des orientations stratégiques pour la Nouvelle-Calédonie du cluster maritime et du gouvernement de Nouvelle-Calédonie.*

### Gouvernance maritime

La première priorité du territoire est de mettre en place un organe de gouvernance maritime local ou « comité stratégique maritime » basé sur un partenariat public-privé, dans l'esprit des conseils ultramarins de bassin (CMUB) prévus par le code de l'environnement pour les territoires des bassins Antilles, Guyane, Saint-Pierre-et-Miquelon et Sud océan Indien. Ce système de gouvernance sera fondé sur le décloisonnement et la concertation entre les parties prenantes – élus, administrations, acteurs économiques et scientifiques, société civile et permettra au territoire de mobiliser l'ensemble des forces vives locales dans le contexte actuel de définition de la future reconstruction économique. Les mesures de soutien à l'économie calédonienne permettront aussi d'accompagner les filières locales de l'économie bleue.

### Simplification administrative et outils modernes de gestion intégrée

- Promouvoir, faire connaître et utiliser les outils de gestion privilégiés que sont la planification stratégique spatiale maritime, les réseaux de connaissance, d'exploration, de suivi et de surveillance de la mer (milieux, ressources, biodiversité, activités, changement climatique, ...) et la structuration des bases de savoirs (hub de données) accessibles et ouvertes ;
- Rendre cohérents les découpages administratifs et géographiques ;
- Cartographier les emprises de responsabilités et de décisions pour une optimisation de la gestion ;
- Explorer et inventorier les potentiels et les patrimoines ;
- Mettre en place des systèmes d'alarmes sur la base d'indicateurs clés, fondés sur les critères environnementaux, sociaux et économiques.

### Formation et emploi – Renforcer l'attractivité aux métiers de la mer

- Former et renforcer la culture maritime par l'éducation et la promotion d'offres de formation attractives ;
- Sensibiliser la jeunesse aux métiers et aux enjeux du maritime dans le cadre d'un « parcours éducatif mer » afin de favoriser les vocations ;
- Favoriser l'égalité des genres dans l'éducation et l'entrepreneuriat ;
- Développer une offre de formation adéquate aux besoins en ressources et vivier.

### Protection du patrimoine naturel / Pêche et aquaculture – Exploitation durable des ressources et développement de l'aquaculture / Tourisme bleu, plaisance et nautisme

- Poursuivre les objectifs de préservation de la biodiversité exceptionnelle des zones marines bordant la Nouvelle-Calédonie tout en favorisant l'attractivité touristique de la région et la gestion durable des ressources halieutiques, au sein du Parc naturel de la mer de Corail ;
- Se rapprocher des dynamiques européennes ;
- Moratoire interdisant l'exploitation des fonds marins pour 10 ans ; tout en favorisant des campagnes d'explora-

tion de la ZEE dans un objectif de mieux connaître les patrimoines naturels (géosciences, biodiversité, énergies, évolution à long terme...) et des objets sous-marins emblématiques ;

- Mettre en place des aménagements innovants dans les zones littorales et côtières : mouillages organisés, sentiers de découverte, plages aménagées ;
- Promouvoir la diversification et le développement d'une aquaculture marine durable dans l'optique d'une meilleure autosuffisance alimentaire.

## Adaptation au changement climatique, EMR, biotechnologies, industrie navale – Promouvoir la recherche et l'innovation bleue

- Devenir un centre stratégique d'innovation bleue via des plateformes technologiques avancées : le « pôle mer » calédonien et faire de Nouméa une base technologique et un port scientifique dans le Pacifique sud ;
- Devenir pionnier des nouvelles filières du maritime notamment par l'expérimentation et l'utilisation de nouvelles technologies énergétiques en matière de mobilité maritime notamment ;
- A l'horizon de cinq ans, conduire des études de faisabilité et de détermination des modèles économiques associés pour la construction des premières infrastructures portuaires et pourra être examinée la possibilité d'inclure des moyens de levage adaptés et les infrastructures d'une filière de déconstruction et d'entretien/ réparation navale ;
- Conduire des études de faisabilité dans les trois années à venir vers les plugs électriques de navires à quai, les solutions innovantes pour les navires transporteurs de passagers ou de fret, l'inventaire des ressources énergétiques originales ;
- Favoriser l'implantation d'un centre international en matière d'économie bleue.

## Transport maritime – Développer un transport maritime ultramarin concurrentiel

- Renforcer l'axe francophone et européen Pacifique et l'ouverture à l'Océan Indien ;
- Développer l'intégration et la coopération régionale notamment avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon et des partenariats avec les Etats insulaires voisins.

### Bonne pratique

Recréer, à partir du plan de sauvegarde, de refondation et de reconstruction (PS2R) du gouvernement de Nouvelle-Calédonie, les conditions d'une adaptation de la filière maritime aux conséquences économiques des événements de mai 2024 ;

Observatoire calédonien pour l'économie bleue porté au titre de l'édition 2023 du Fonds d'intervention maritime. Par le biais de cet observatoire soutenu à hauteur de 50 000€, Cluster maritime de Nouvelle-Calédonie accompagne le développement de projets liés au maritime, oriente les politiques publiques de développement et peut anticiper les besoins en infrastructures et emplois dans le secteur de l'économie maritime.



Récif corallien, Nouvelle-Calédonie



# WALLIS-ET-FUTUNA

Informations issues de la feuille de route pour l'économie bleue durable de la préfecture de Wallis-et-Futuna.

## Protection du patrimoine naturel

Protéger l'environnement marin, notamment le lagon sensible de Wallis, face au changement climatique et aux pressions anthropiques.

## Pêche et aquaculture – Exploitation durable des ressources et développement de l'aquaculture / Formation et emploi – Renforcer l'attractivité aux métiers de la mer

- Professionnaliser (par le biais de formations) le tissu de la pêche côtière tout en préservant les ressources halieutiques dans une optique de garantir un bon état de santé des Wallisiens et des Futuniens du fait d'une alimentation actuelle mal maîtrisée ;
- Développer le secteur aquacole (opportunités de marché).

## Tourisme bleu, plaisance et nautisme / Adaptation au changement climatique, EMR, biotechnologies – Promouvoir la recherche et l'innovation bleues

- Développer le tourisme bleu (à l'échelle du territoire) et l'attractivité des activités nautiques sportives pour un développement économique de l'archipel ;
- Explorer la ZEE et des grands fonds marins dans un objectif d'évaluer le potentiel d'une pêche hauturière dans les eaux de Wallis-et-Futuna ;
- Développer des partenariats avec Etats voisins.

## Transport maritime – Développer un transport maritime ultramarin concurrentiel / Industrie, construction et réparation navales

- Désenclaver de l'archipel par l'instauration de nouvelles liaisons maritimes inter-île mais également vers Etats voisins ;
- Développer des partenariats.

## Sécurité maritime et sûreté portuaire

Assurer la sécurité en mer de la navigation par le déploiement de moyens nautiques et de personnel associé.

### **Bonne pratique**

Création de l'association de sauvetage en mer à Wallis-et-Futuna au cours de l'année 2024. Actuellement, aucun centre de sauvetage n'est déployé sur ce territoire, il est essentiel de veiller à la pérennité des activités maritimes locales sur le plan de la sécurité en mer.





# POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Informations issues du projet de feuille de route pour l'économie bleue durable à l'horizon 2030 en Polynésie Française du Haut-Commissariat de Polynésie française et du gouvernement de Polynésie française.*

## Formation et emploi – Renforcer l'attractivité aux métiers de la mer

- Développer des formations supérieures ;
- Recruter des formateurs ;
- Organiser des forums réguliers des métiers de la mer ;
- Déployer un prisme environnemental sur l'ensemble des formations liées aux métiers de la mer.

## Protection du patrimoine naturel

- Préserver les ressources marines;
- Lutte contre l'échouage des dispositifs de concentration de poissons.

## Pêche et aquaculture – Exploitation durable des ressources et développement de l'aquaculture

- Développer une filière de valorisation des déchets ;
- Exploiter durablement les ressources ;
- Maintenir une surveillance en ZEE et créer des zones de protection en haute mer ;
- Restructurer le secteur aquacole en maintenant la qualité de la production actuelle (prévention ; des maladie) et développer l'élevage de nouvelles espèces.

## Tourisme bleu, plaisance et nautisme

- Renouveler les flottes du charter nautique, redimensionner la formation pour le tourisme de plaisance et renforcer la planification spatiale et d'infrastructures (construction de nouvelles marinas difficile et anciennes marinas qui peinent à être modernisées) ;
- Développer des quotas pour l'observation des baleines ;
- Renforcer le contrôle relatif au nourrissage des organismes marins, pratique interdite mais encore pratiquée.

## Adaptation au changement climatique, EMR, biotechnologies – Promouvoir la recherche et l'innovation bleues

- Développer la recherche et développement sur les écosystèmes profonds et les biotechnologies ;
- Développer les EMR.

## Transport maritime – Développer un transport maritime ultramarin concurrentiel / Industrie, construction et réparation navale / Sécurité maritime et sûreté portuaire

- Moderniser et verdir le port de Papeete, point d'accueil des flux internationaux ;
- Renouveler et moderniser la flotte de transport maritime interinsulaire, déployer une politique de recrutement et formation et préserver la faune marine (collisions, pollution sonore, eaux de ballast) ;
- Renouveler le dock flottant de Papeete ;
- Etablir une gestion portuaire intégrée (numérisation des activités portuaires) ;
- Moderniser les infrastructures portuaires de pêche, de tourisme nautique et maritime.

### Bonne pratique

- Aire Marine Gérée (AMG) dans l'ensemble de la ZEE de Polynésie française. La volonté d'assurer un équilibre entre la conservation des écosystèmes et le développement des activités économiques dans la ZEE a conduit le gouvernement polynésien à employer le terme d'« aire marine gérée » plutôt qu'« aire marine protégée » ;
- Développement d'une énergie marine renouvelable : Sea Water Air Conditioning (SWAC). Ce système repose sur le principe d'utiliser l'eau froide des eaux profondes en mer pour permettre de climatiser des zones côtières dans la mesure où les océans sont une source d'eau froide inépuisable. Le SWAC offre une alternative à la climatisation conventionnelle. Cette technologie n'est déployée qu'en Polynésie française (deux à l'échelle d'infrastructures hôtelières et un à destination du centre hospitalier de Polynésie française-CHPF), ce qui rend le territoire attractif pour la recherche ;
- Marina de Fare ute (Papeete) lauréat de l'AAP ports de plaisance d'avenir, pour l'aménagement de nouveaux pontons et le développement de l'offre d'activités nautiques pour la population locale.

Evènement nautique, Polynésie Française



Adopté par arrêté inter-préfectoral du 16 décembre 2020, le document stratégique de bassin maritime (DSBM) Sud océan Indien (SOI) est le fruit d'un processus de 3 ans de co-construction sous l'égide du Conseil maritime ultramarin de bassin Sud océan Indien (CMUB SOI). Il présente la vision stratégique et le cadre d'actions conjoint à l'horizon 2026, pour les territoires de La Réunion, Mayotte et les Terres arctiques et australes françaises (TAAF). Les mesures opérationnelles identifiées dans la feuille de route constituent une déclinaison du DSBM Sud-Océan Indien.



## LA RÉUNION

Informations issues du contrat de filière pour l'économie bleue durable signé le 18 septembre 2024 par les services de l'Etat et les acteurs de monde maritime locaux. Un comité de pilotage est envisagé pour sa mise en œuvre.

### Formation et emploi – Renforcer l'attractivité aux métiers de la mer / Protection du patrimoine naturel

- Développer la formation aux métiers de la mer (avec de nouveaux partenariats, le développement du lycée des métiers de la mer selon une logique campus maritime valorisant les acteurs historiques) ;
- Développer la sensibilisation au milieu marin dès les classes de primaires et secondaires en mobilisant le tissu associatif et professionnel ;
- Favoriser le partenariat entre professionnels et scientifiques pour garantir le développement durable des activités.

### Pêche et aquaculture – Exploitation durable des ressources et développement de l'aquaculture

- Accompagner le renouvellement des différents segments de la flotte de pêche (unités côtières et hauturières) ;
- Développer des infrastructures aquacoles durables, sécurisées et adaptées au changement climatique.

### Tourisme bleu, plaisance et nautisme

- Déployer les infrastructures de la plaisance et du nautisme.

### Adaptation au changement climatique, EMR, biotechnologies – Promouvoir la recherche et l'innovation bleue

- Développer la recherche (avec l'identification des besoins communs et une liste de financements possibles).

### Transport maritime – Développer un transport maritime ultramarin concurrentiel / Sécurité maritime et sûreté portuaire

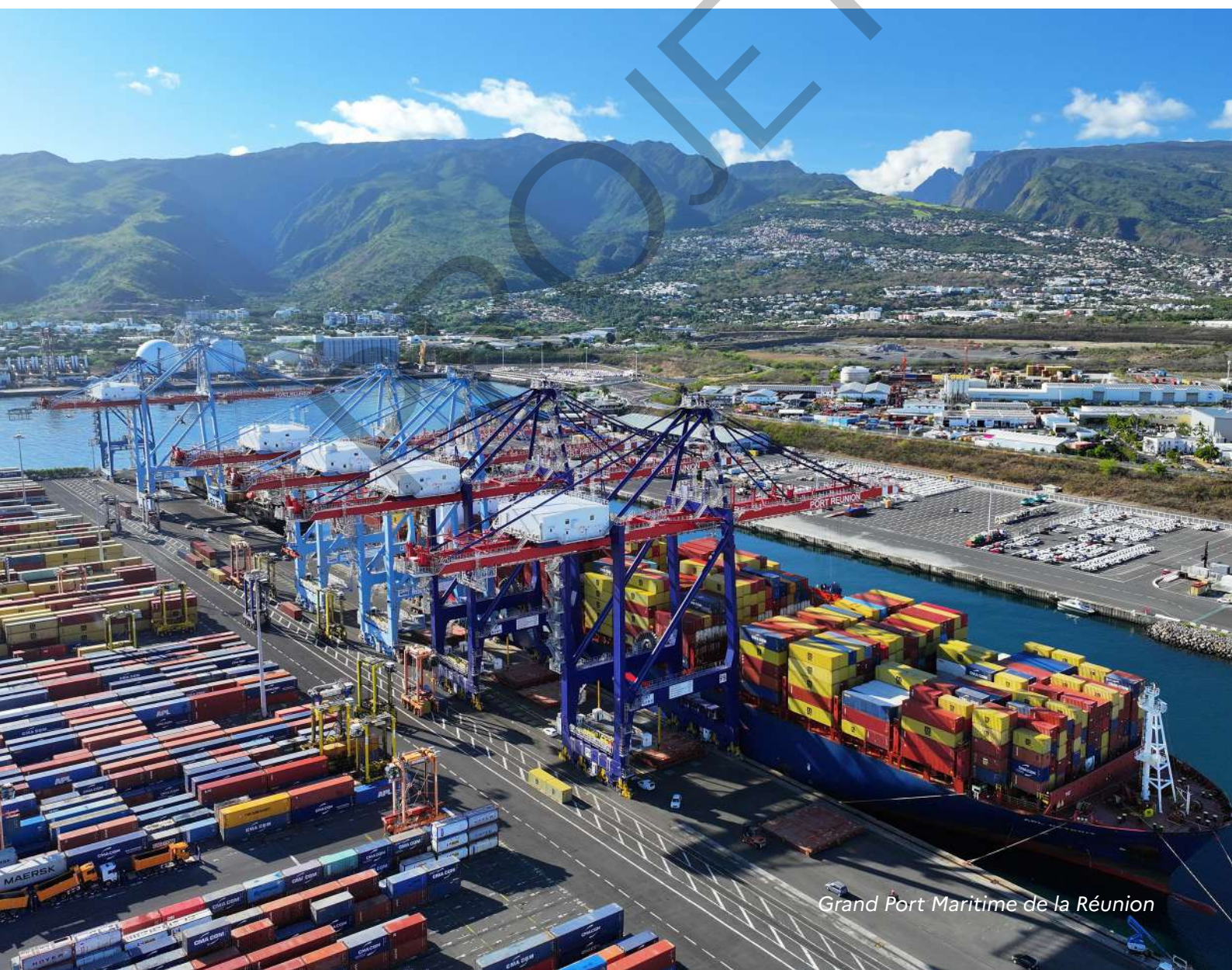
- Déployer le transport maritime et la connexion régionale (qui passerait par le développement des activités de croisières durables, des échanges commerciaux et touristiques régionaux et le potentiel de la création d'une compagnie maritime régionale).

## Industrie, construction et réparation navale

- Construire un dock flottant pour la réparation navale ;
- Mettre à disposition du foncier ;
- Favoriser la mise en place d'une filière de déconstruction des navires professionnels et de plaisance ;
- Faire évoluer la gestion des déchets et la réglementation pour mettre en œuvre des actions de déconstruction.

### **Bonne pratique**

- Certification française « pêche durable » de la pêche australe, à la palangre, de la légine. Cette certification traduit une filière durable sur le long terme qui utilise des engins de pêche plus sélectifs ;
- Création d'un lycée des métiers de la mer (du CAP au BTS) pour la rentrée scolaire de 2027.





# MAYOTTE

Informations issues de la contribution des services déconcentrés de Mayotte pour la feuille de route pour économie bleue ultramarine.

Le 24 juillet 2024 a été lancée la conférence des parties (COP) territoriale de Mayotte. Quatre ateliers thématiques ont été conduits jusqu'en novembre 2024, parmi lesquels la révision de la politique pluriannuelle de l'énergie (PPE) qui inclut des objectifs de réduction des émissions de gaz à effets de serre (GES) dès 2027 ; le plan Eau Mayotte récemment acté et qui comprend un plan d'adaptation au changement climatique ; et la protection de la biodiversité exceptionnelle de Mayotte par la démarche de planification.

Dans le cadre de l'année de la mer, la COP régionale pourrait porter l'ambition de proposer l'inscription de la barrière de corail récifale et ses écosystèmes associés sur la liste des biens à préserver.

## Formation et emploi – Renforcer l'attractivité aux métiers de la mer

- Proposer et accroître les offres de formation pour l'ensemble des secteurs de l'économie bleue.

## Protection du patrimoine naturel / Pêche et aquaculture – Exploitation durable des ressources et développement de l'aquaculture

- Structurer la filière pêche et aquacole dans une perspective de préservation des ressources marines et de limitation de la dépendance alimentaire ;
- Développer une flotte de pêche conforme et durable, en lançant notamment le régime d'aide de minimis au renouvellement de la flotte de pêche professionnelle pour des navires de longueur inférieure à 12 mètres ;
- Evaluer la traçabilité et la quantité des espèces prélevées pour une pêche durable, notamment par la construction d'infrastructures : pontons de débarquement entre 2024 et 2025 et construction de deux poissonneries dont la livraison est prévue en 2025.

## Tourisme bleu, plaisance et nautisme

- Développer l'offre touristique par la plaisance, le nautisme et les activités de croisière ;
- Développer des activités transversales pour mutualiser des ressources : agrotourisme - pescatourisme.

## Adaptation au changement climatique, EMR, biotechnologies – Promouvoir la recherche et l'innovation bleue

- Promouvoir la recherche et l'innovation bleue (EMR – biotechnologies).

## Transport maritime – Développer un transport maritime ultramarin concurrentiel / Industrie, construction et réparation navale / Sécurité maritime et sûreté portuaire

- Moderniser la logistique du port maritime de Longoni dans un contexte de hub régional ;
- Utiliser le lagon (3e rang mondial) pour le développement d'un transport multimodal (navettes maritimes pour les passagers et liaisons maritimes de transport des marchandises).

## Bonne pratique

- Projet de création d'un lycée maritime (formation continue BAC PRO commerce, électromécanique et culture marine) à l'horizon 2027-2030 porté par le rectorat;
- Construction de deux halles à marrée fonctionnelles.
- Mise en place d'une formation Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) option plongée à Mayotte dans un parcours d'insertion. Soutenu au titre du Fonds d'intervention maritime 2024 à hauteur de 92 000€, ce projet est destiné aux jeunes de l'île dans un parcours d'insertion et de lutte contre l'exclusion. Il s'intègre au développement des activités de tourisme bleu, de nautisme et de plaisance.



Embarcation de pêche, Mayotte

Adopté par arrêté préfectoral du 18 janvier 2024, le document stratégique de bassin maritime (DSBM) Guyane est le fruit d'un processus de 9 ans de co-construction sous l'égide du Conseil maritime ultramarin (CMU) Guyane. Il présente la vision stratégique et le cadre d'actions à l'horizon 2030, pour la gestion intégrée de la mer et du littoral en Guyane. Les mesures des champs d'intervention identifiés dans la feuille de route constituent une déclinaison complémentaire au DSBM



## GUYANE

Informations issues de la synthèse DSBM « économie bleue » des services déconcentrés de la Guyane.

### Formation et emploi – Renforcer l'attractivité aux métiers de la mer

- Développer les offres de formations aux métiers de la mer, peu présentes sur le territoire.

### Protection du patrimoine naturel

- Protéger les milieux, ressources marines et les équilibres biologiques et écologiques en réduisant les pressions par les activités et aménagements anthropiques ;
- Réduire les apports et la présence de déchets dans les eaux marines.

### Pêche et aquaculture – Exploitation durable des ressources et développement de l'aquaculture

- Atteindre la souveraineté économique du territoire et endiguer la pêche INN en provenance des Etats voisins ;
- Etablir une filière légale de pêche avec des besoins de financements pour la construction d'infrastructures.

### Tourisme bleu, plaisance et nautisme

- Développer un tourisme fluvial (filiale à haut potentiel économique) ;
- Aménager le littoral pour accompagner le développement d'activités de plaisance et nautisme de manière harmonieuse et sécurisée.

### Adaptation au changement climatique, EMR, biotechnologies – Promouvoir la recherche et l'innovation bleue

- Réaliser un inventaire du potentiel en ressources de granulats marins sur le plateau continental du territoire pour étudier la faisabilité de leur exploitation ;
- Développer les EMR.

## Transport maritime – Développer un transport maritime ultramarin concurrentiel / Industrie, construction et réparation navale

- Déployer une dynamique littorale par le transport maritime et les activités portuaires ;
- Renforcer la coopération avec les Etats voisins ;
- Assurer un développement compétitif et durable des ports de commerce ;
- Augmenter les capacités de post-déroutement.

## Sécurité maritime et sûreté portuaire

- Prévenir les risques (pollution maritime) et adopter une gestion optimale du trait de côte (sécurité maritime).

### **Bonne pratique**

- Création d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) maritime associé au lycée professionnel agricole (LPA) de Matiti pour la rentrée scolaire de septembre 2024. Ce CAP contribuera au déploiement de la formation maritime en outre-mer.
- Modernisation des ports et bases nautiques : Base nautique de Kourou (Guyane), lauréat de l'AAP 2022 ports et bases d'avenir, avec la mise en place d'un accueil écoresponsable du public et salariés - Port de plaisance de Roura lauréat 2023 pour la modernisation de ses infrastructures pour compenser la fermeture de la marina de Degrad des Cannes.



Adopté par arrêté inter-préfectoral du 17 juin 2021, le document stratégique de bassin maritime (DSBM) Antilles est le fruit d'un processus de 4 ans de co-construction sous l'égide du Conseil maritime ultramarin de bassin Antilles (CMUBA). Il présente la vision stratégique et le cadre d'actions conjoint à l'horizon 2027, selon une approche par thématiques transversales et par filières, pour les territoires de Guadeloupe, Martinique, Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Les mesures des champs d'intervention identifiés dans la feuille de route constituent une déclinaison complémentaire au DSBM. Il sera révisé en 2027 dans le cadre d'un nouveau cycle de planification de six ans.



## GUADELOUPE

Informations issues de l'étude par la préfecture de Guadeloupe après concertation locale sur l'économie bleue durable à horizon 2050.

### Formation et emploi – Renforcer l'attractivité aux métiers de la mer

- Former et informer les marins aux spécificités et besoins du territoire (notamment par des formations continues) ;
- Organiser des campagnes de formations pour sensibiliser les citoyens aux risques du changement climatique.

### Protection du patrimoine naturel

- Inclure la protection de l'environnement dans le déploiement de l'ensemble des secteurs d'activité (tourisme côtier, croisière, pêche et aquaculture, activités portuaires).

### Pêche et aquaculture – Exploitation durable des ressources et développement de l'aquaculture

- Structurer la filière pêche (de la phase de production à la phase de transformation et de commercialisation) – logique d'autonomie alimentaire ;
- Gérer la pollution par la chlordécone (éloignement des zones de pêche) ;
- Développer l'aquaculture.

### Tourisme bleu, plaisance et nautisme

- Soutenir la filière de plaisance et nautisme au cœur de la notion de tourisme sur ce territoire et le développement d'événements sportifs.

### Adaptation au changement climatique, EMR, biotechnologies – Promouvoir la recherche et l'innovation bleue

- Approfondir les études liées à l'insularité et aux caractéristiques qui exacerbent les risques ;
- Innover des moyens de lutte contre les échouements de sargasses.

### Transport maritime – Développer un transport maritime ultramarin concurrentiel / Industrie, construction et réparation navale

- Etablir un hub Antilles (en lien avec la Martinique) ;
- Développer les activités de croisière durables (feuille de route croisière durable aux Antilles).

## Industrie, construction et réparation navale

- Développer la construction et réparation navale dans un contexte de croissance économique (activité économique et emplois) et de développement durable (meilleure gestion des gisements de bateaux), filière qui tend à se développer et se structurer à ce jour.

### Bonne pratique

- Adaptation d'un simulateur incendie aux normes de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) pour dispenser des formations labélisées selon la convention internationale sur les normes de formation du personnel des navires de pêche, de délivrance des brevets et de veille (en anglais STCW-Standards of Training, Certification and Watchkeeping) nécessaires sur le territoire de la Guadeloupe. Cet équipement permettra de garantir aux marins le maintien des qualifications nécessaires à leur emploi et aux jeunes une formation maritime ;
- Projet de création d'une ferme aquacole dans la commune de Grand-Bourg à Marie-Galante ;
- Renouvellement d'un navire à vocation de formation et de recherche scientifique en Guadeloupe. Ce projet concerne le renouvellement du navire de l'Université des Antilles dont les missions sont la formation universitaire des étudiants et salariés et la recherche scientifique sur les écosystèmes marins de Guadeloupe. Il fait l'objet d'une subvention de 45 000€ au titre de l'édition 2024 du Fonds d'intervention maritime.





# MARTINIQUE

*Informations issues de la restitution de la préfecture de Martinique des travaux de concertation locale pour la feuille de route sur l'économie bleue ultramarine.*

## Formation et emploi – Renforcer l'attractivité aux métiers de la mer

- Former les décideurs politiques aux enjeux maritimes ;
- Développer les formations de navigants au commerce ;
- Développer les interactions entre les métiers de la mer, notamment via le campus des métiers de la mer, de non navigant et les métiers de marins ;
- Adapter l'offre de formations aux besoins des entreprises ;
- Développer le plateau technique de l'école de formation professionnelle ;
- Construire une bourse de l'emploi formation.

## Protection du patrimoine naturel

- Favoriser la gestion intégrée du littoral et des milieux marins ;
- Lutter contre les pollutions externes, dont telluriques (pesticides dont chlordécone, plastique, sargasses) pour améliorer la qualité des eaux côtières ;
- Renforcer les interventions en mer contre la délinquance environnementale ;
- Protéger, restaurer et valoriser les habitats marins (mangroves, récifs coralliens) ;
- Développer les zones de mouillage écologique pour diminuer la pression sur le milieu en se dotant d'une stratégie régionale.

## Pêche et aquaculture – Exploitation durable des ressources et développement de l'aquaculture

- Soutenir la filière pêche par la modernisation de la flotte ;
- Favoriser l'attractivité des métiers par l'accroissement de la rentabilité ;
- Développer les pratiques de pêche durables et responsables ;
- Renforcer la structuration de la filière autour du Comité des pêches.

## Tourisme bleu, plaisance et nautisme

- Réduire les pressions pour garantir la pérennité des activités ;
- Améliorer la connaissance des usages en mer ;
- Déployer les outils de planification maritime, dont les plans de balisages et adapter la promotion de zones de mouillages organisées ;
- Accompagner la structuration de filières avec des contrats d'objectifs ciblés.

## Adaptation au changement climatique, EMR, biotechnologies – Promouvoir la recherche et l'innovation bleue

- Approfondir les études sur les risques du changement climatique ;
- Innover dans des moyens de lutte contre l'échouement de sargasses ;
- Adapter des filières aux enjeux du changement climatiques.

## Transport maritime – Développer un transport maritime ultramarin concurrentiel / Sécurité maritime et sûreté portuaire

- Etablir un hub Antilles (en lien avec la Guadeloupe), qui garantisse le lien direct avec l'Europe ;
- Développer les activités de croisière durables (feuille de route croisière durable aux Antilles), et adapter aux nouvelles réglementations européennes en matière de décarbonation du transport maritime ;
- Créer un outil de surveillance régionale qui garantisse la sécurité périmétrique de la Martinique ;
- Développer la coopération régionale en matière de sécurité des navires et de formation des marins ;

## Industrie, construction et réparation navale

- Mettre en place des équipements portuaires qui répondent aux besoins des professionnels ;
- Augmenter la capacité de réparation navale ;
- Développer les sites de prestation navale avec une offre de service diversifiée ;
- Développer l'attractivité du site de réparation navale vis-à-vis du yachting.

### Bonne pratique

- L'Ecole de formation professionnelle maritime et aquacole (EFPMA) de la Trinité en Martinique dispose d'une offre de formation de marins et d'infrastructures dédiées. Les apprenants de toute la zone Antilles-Guyane peuvent bénéficier d'un plateau technique centralisé en formation initiale (64 élèves) et continue, sur des formations des matelots et d'officiers (jusqu'à C500). Cette pratique illustre la volonté de développer des formations maritimes sous l'impulsion d'un dynamisme régional.
- Il s'agit de maintenir les formations pêche, de développer des formations commerce et de dynamiser les formations plaisance professionnelle, moteur économique en forte croissance.
- La Martinique développe sa capacité de collecte en mer de la sargasse pour diminuer les effets de ce fléau sur les populations, puis pour en expérimenter une valorisation économique.
- La Martinique a développé et a valorisé une filière croisière nautique à travers la signature d'un contrat de filière le 24 octobre 2024.





# SAINT- MARTIN

Informations issues de la stratégie de la Collectivité Territoriale pour l'économie bleue à Saint-Martin.

## Formation et emploi – Renforcer l'attractivité aux métiers de la mer

- Instiguer une « culture mer » ;
- Développer et rendre attrayant les métiers de la mer.

## Pêche et aquaculture – Exploitation durable des ressources et développement de l'aquaculture

- Construire un port de débarquement et infrastructures de conservation au froid et de transformation.

## Tourisme bleu, plaisance et nautisme / Protection du patrimoine naturel

- Accroître un tourisme bleu durable (infrastructures de plaisance adaptées à l'environnement, valorisation du capital naturel de l'île) ;
- Créer une conscience environnementale auprès de la population et des touristes ;
- Améliorer traitement des déchets par l'installation d'une zone de tri ;
- Intégrer la protection de l'environnement dans l'ensemble des décisions et actions stratégiques.

## Adaptation au changement climatique, EMR, biotechnologies – Promouvoir la recherche et l'innovation bleue

- Accroître connaissances scientifiques (espèces marines, habitats naturels) par la création d'un Institut Caribéen de la Biodiversité Insulaire.

## Transport maritime – Développer un transport maritime ultramarin concurrentiel / Sécurité maritime et sûreté portuaire

- Développer le transport inter-îles et vers les îles environnantes (seule liaison actuelle : Saint-Martin/Saint-Barthélemy).

## Industrie, construction et réparation navales

- Développer la filière navale aussi bien d'un point de vue de la construction que de la réparation et l'entretien afin d'accroître la position centrale que représente l'île de Saint-Martin dans les activités de plaisance.

### Bonne pratique

Création d'un outil numérique pour les usagers de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin pour organiser l'usage du parc de mouillage, de mieux communiquer sur la réglementation, et de faciliter le partage des connaissances.



*Baleine à bosse, Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin, Sanctuaire Agoa*



# SAINT-BARTHÉLEMY

*Informations issues de l'étude réalisée par l'association des pays et territoires d'outre-mer (OCTA) en 2021 pour concrétiser le potentiel de ces pays et territoires d'outre-mer (PTOM) pour une croissance bleue durable. La création d'un cluster maritime y apparaît opportune.*

## Formation et emploi – Renforcer l'attractivité aux métiers de la mer

- Développer des formations et valoriser des compétences maritimes.

## Protection du patrimoine naturel

- Protéger les habitats marins (zones coralliennes et les mangroves).

## Pêche et aquaculture – Exploitation durable des ressources et développement de l'aquaculture

- Assurer une logique de sécurité alimentaire en retenant les travailleurs qualifiés issus du territoire et favorisant la coopération intra-filière.

## Adaptation au changement climatique, EMR, biotechnologies – Promouvoir la recherche et l'innovation bleue

- Etudier le potentiel des EMR (éoliennes en mer ou développement de l'énergie houlomotrice).

## Transport maritime – Développer un transport maritime ultramarin concurrentiel / Tourisme bleu, plaisance et nautisme / Sécurité maritime et sûreté portuaire / Industrie, construction et réparation navale

- Déployer une coopération régionale avec les îles voisines pour le transport de marchandises et de passagers ;
- Développer les activités portuaires (conteneurs, nautisme et plaisance).

**Bonne pratique**



*Voilier, Saint-Barthélemy*



# SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

*Informations issues de la contribution pour la feuille de route sur l'économie bleue ultramarine des services déconcentrés et du cluster maritime de Saint-Pierre-et-Miquelon.*

## Formation et emploi – Renforcer l'attractivité aux métiers de la mer

- Développer la coopération en matière de formation aux métiers de la mer avec l'hexagone et les autres territoires ultramarins et la région environnante.

## Pêche et aquaculture – Exploitation durable des ressources et développement de l'aquaculture / Protection du patrimoine naturel

- Déployer l'activité de pêche de manière durable en captant de la valeur ajoutée et testant de nouvelles productions et nouveaux débouchés ;
- Maintenir la recherche pour une meilleure connaissance des stocks et espèces (partenariat IFREMER, organismes scientifiques canadiens et des pêcheurs locaux).

## Tourisme bleu, plaisance et nautisme

- Maintenir et attirer les activités de croisières (nouveau terminal de croisière mis en service en 2022). En 2024, 26 paquebots de croisière ont accosté à Saint-Pierre et à Miquelon, au quai des croisières, ce qui a constitué un record (il y en avait eu 11 en 2023). A l'hiver 2025, des paquebots de la compagnie Le Ponant vont accoster au quai des croisières ce qui va constituer une première à cette période de l'année ;
- Développer le tourisme de plaisance en bénéficiant du positionnement géographique de l'archipel et segmenter les différents marchés potentiels et adapter l'offre et la promotion à chacun.
- Restructurer l'offre globale de services (accueil, hivernage, entretien, refit) à destination de l'ensemble des acteurs du maritime (pêche, plaisance, commerce), et retrouver ainsi le rôle historique de « station-service » des bancs de Terre-Neuve.

## Adaptation au changement climatique, EMR, biotechnologies – Promouvoir la recherche et l'innovation bleues

- Développer les énergies marines.

## Transport maritime – Développer un transport maritime ultramarin concurrentiel / Industrie, construction et réparation navale - Sécurité maritime et sûreté portuaire

- Renforcer le dernier port d'intérêt national : travaux importants de réhabilitation des quais sont programmés dans le nouveau contrat de convergence et de transformation ;
- Repenser l'organisation globale du port en fonction des besoins des différents secteurs, et le cas échéant, pourrait être examinée la possibilité de réaffecter une réserve foncière à destination des activités maritimes
- Maintenir la coopération internationale et en particulier avec le Canada, en particulier pour une cogestion des ressources partagées qui soit équitable.

## Bonne pratique

- Recherche de nouveaux débouchés avec le développement de la filière algale : installation de filières en 2024 pour le développement de l'algoculture par un porteur de projet. Après une année de test, l'expérience pourra être renouvelée pour permettre de développer les débouchés. Les thalles (corps végétatif) sont prélevées en milieu naturel ;
- Structuration de la filière et captation de valeur ajoutée : création d'une coopérative maritime qui renforce les capacités de transformation et de commercialisation et mène des études visant à mieux connaître les ressources halieutiques et définir des règles de gestion. A ce titre, l'État soutient via le fonds d'intervention maritime (FIM) les projets de recherche scientifique menés par l'ARDA (association de recherche et de développement pour la pêche et l'aquaculture) concernant la migration du homard et celle du flétan blanc ;
- Signature en 2024 d'une charte pour l'engagement des pêcheurs plaisanciers de l'archipel pour une pêche de loisir durable du saumon de l'Atlantique. Cette charte est cosignée par le Préfet de l'archipel, le délégué de l'Ifremer à Saint-Pierre et Miquelon et le président de l'association des plaisanciers.



# PROJET

## ANNEXES

# ANNEXE - FINANCEMENTS DISPONIBLES POUR ACCOMPAGNER LE DÉPLOIEMENT DE L'ÉCONOMIE BLEUE EN OUTRE-MER

## CREDITS NATIONAUX

France 2030 est un fonds destiné à soutenir tout projet innovant sur le plan technologique qui favorise la transition écologique d'un secteur et l'exploration des grands fonds marins. La question des énergies marines renouvelables est pertinente ici. France 2030 est applicable aux RUP et aux PTOM selon la délimitation établie par appel à projet. Cet outil de financement est renouvelé chaque année.  
<https://www.info.gouv.fr/france-2030>

## FONDS EUROPEENS :

A l'échelle européenne, divers fonds et programmes européens interviennent dans plusieurs secteurs : pêche, agriculture, environnement, énergie, transport (mécanisme pour l'interconnexion en Europe – Transports / MIE-T) ... Certains fonds européens semblent ainsi pertinents pour accompagner et soutenir des projets maritimes et en lien avec le déploiement de l'économie bleue dans les territoires ultramarins. De manière générale, les RUP sont éligibles aux fonds européens et les PTOM uniquement aux fonds horizontaux.

Le fonds européen des affaires maritimes de la pêche et de l'aquaculture (FEAMPA) est le fonds structurant les filières maritimes, notamment la filière de pêche côtière européenne, et a pour objectif de soutenir l'économie bleue et de protéger la biodiversité. La gestion du programme est répartie entre la gestion partagée et la gestion directe.

- Gestion partagée – 5,311 milliards d'euros sont fournis par le biais de programmes nationaux cofinancés par le budget de l'UE et les pays de l'UE

- Gestion directe – 797 millions d'euros sont fournis directement par la Commission

Les PTOM peuvent être éligibles aux appels sous gestion directe de la Commission européenne. Les RUP sont éligibles à l'ensemble des appels à projet FEAMPA.

Le fonds social européen (FSE+) possède comme priorité l'emploi, la formation et l'inclusion. Il peut être particulièrement utile pour le déploiement de l'attractivité aux métiers de la mer en outre-mer. Seuls les RUP sont éligibles.

Le programme LIFE est un programme européen d'investissement dans les projets qui ont pour objectif de protéger, restaurer et améliorer l'environnement et de ralentir et inverser la perte de biodiversité. Les RUP et les PTOM sont éligibles à ce programme.

Horizon Europe est un fonds européen, en matière d'innovation, qui permet de renforcer la base scientifique et technologique de l'Union européenne sur les questions de la politique de transition écologique notamment. Les RUP et les PTOM sont éligibles à ce fonds.

Fonds innovation est un programme de financement pour la démonstration commerciale des technologies innovantes à faible intensité carbone qui vise à mettre sur le marché des solutions industrielles pour décarboner l'Europe. Il est abondé par les revenus de l'ETS et s'est ouvert au secteur maritime en 2023. Il dispose également d'un mécanisme spécial d'assistance au développement de projets grâce à un soutien financier et technique fourni par la Banque européenne d'investissements (BEI). Il s'agit d'un soutien financier qui n'est pas considéré comme une aide d'Etat.

**Fonds européen de développement régional (FEDER)** est l'un des principaux programmes de financements européens de l'Union Européenne visant à promouvoir la cohésion économique, sociale et territoriale entre les régions. Depuis sa création en 1975, le FEDER a joué un rôle crucial dans la réduction des disparités économiques et sociales entre les différentes régions européennes. La dotation du FEDER pour les régions ultrapériphériques s'élève à 2 565 millions d'euros pour la période de programmation 2021-2027. Le FEDER fonctionne selon le principe du cofinancement. Cela signifie que les projets bénéficiaires du FEDER doivent également recevoir un financement provenant d'autres sources, publiques ou privées. Ce fonds est ainsi susceptible de venir appuyer des projets maritimes en fonction des lignes de partage du fonds, par exemple des projets portuaires ou liés à l'environnement marin.

# BIBLIOGRAPHIE

PROJET

### Stratégies nationales :

- Stratégie nationale pour la mer et le littoral 2024-2030 : [file:///C:/Users/KOCZOROWSKI/Downloads/strategie\\_nationale\\_mer\\_littoral\\_20242030-2.pdf](file:///C:/Users/KOCZOROWSKI/Downloads/strategie_nationale_mer_littoral_20242030-2.pdf)
- Stratégie nationale pour la biodiversité 2030 : [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Dossier-de-presse\\_SNB2030.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Dossier-de-presse_SNB2030.pdf)
- Stratégie nationale portuaire : [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/publications/21002\\_strategie-nationale-portuaire.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/publications/21002_strategie-nationale-portuaire.pdf)
- Stratégie nationale bas-carbone : [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/2020-03-25\\_MTES\\_SNBC2.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/2020-03-25_MTES_SNBC2.pdf)

### Documents stratégiques de bassin :

- Document stratégique de bassin Antilles <https://www.dm.martinique.developpement-durable.gouv.fr/le-document-strategique-de-bassin-maritime-a115.html>
- Document stratégique de bassin Guyane <https://www.guyane.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Mer-Littoral-et-Fleuves/Strategies-de-bassin-maritime/Document-strategique-de-bassin-maritime>
- Document stratégique de bassin Sud Océan-Indien <https://www.dm.sud-ocean-indien.developpement-durable.gouv.fr/le-document-strategique-de-bassin-maritime-dsbm-r247.html>

### Communications européennes :

- Communication de la Commission européenne, nouvelle approche pour l'économie bleue durable dans l'Union européenne (2021) : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52021DC0240&id=1705499035536>
- Communication de la Commission européenne, Donner la priorité aux citoyens, assurer une croissance durable et inclusive et libérer le potentiel des régions ultrapériphériques de l'Union (2022) : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52022DC0198>

### Divers :

- Association des pays et territoires d'outre-mer (OCTA), Feuille de route pour l'économie bleue, concrétiser le potentiel de ces pays et territoires d'outre-mer (PTOM) pour une croissance bleue durable (2021) : <https://www.overseas-association.eu/content/uploads/2021/06/Final-report-Blue-Economy-Study-FR.pdf>
- Conseil économique, social et environnemental (CESE), *Développer les connexions des outre-mer : une opportunité et une nécessité* (2024) : <https://www.lecese.fr/actualites/developper-les-connexions-des-outre-mer-une-opportunite-et-une-necessite>
- Données nationales : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-mer-littoral-2024/elements-contexte> et <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/le-transport-maritime-de-marchandises-au-deuxieme-trimestre-2024>
- IEDOM, L'économie bleue dans l'outre-mer (2018) : [https://www.iedom.fr/IMG/pdf/iedom\\_economie\\_de\\_la\\_mer\\_2018.pdf](https://www.iedom.fr/IMG/pdf/iedom_economie_de_la_mer_2018.pdf)
- Secrétariat général de la mer, L'économie bleue en France (2022) : <https://www.info.gouv.fr/organisation/secretariat-general-de-la-mer-sgmer/l-economie-bleue-en-france>
- Circulaire du 10 juillet 2024 sur la coordination de l'action du Gouvernement dans les outre-mer : <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45575>
- Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne : <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:12012E/TXT:fr:PDF>
- EY Parthenon, Etude sur l'économie bleue durable à horizon 2050 dans es régions ultrapériphériques françaises (2022)
- Chiffres clés 2021 du Gouvernement de Nouvelle-Calédonie : [https://choosenewcaledonia.nc/sites/default/files/documents/Nouvelle\\_Caledonie\\_argumentaire\\_fr.pdf](https://choosenewcaledonia.nc/sites/default/files/documents/Nouvelle_Caledonie_argumentaire_fr.pdf)
- Comité IFRECOR de Polynésie Française : <https://ifrecor.fr/comite-polynesie-francaise/>
- Rapport Sénat, Les outre-mer au cœur de la stratégie maritime nationale (2022) : <https://www.senat.fr/rap/r21-546/r21-5461.pdf>
- INSEE, Bilan économique 2020 – Martinique (2021) : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5017345>
- Office français de la biodiversité, répartition des eaux françaises : la France, présente dans quatre océans en km<sup>2</sup>
- IDEOM, le trafic de marchandises de Port Réunion dynamique en 2021 : <https://www.iedom.fr/la-reunion/ac>

- Synthèse des orientations stratégiques pour la Nouvelle- Calédonie du cluster maritime et du gouvernement de Nouvelle- Calédonie (2023)
- Préfecture de Wallis-et-Futuna, feuille de route pour l'économie bleue durable (2024)
- Haut-Commissariat de Polynésie française, projet de feuille de route pour l'économie bleue durable à horizon 2030 en Polynésie Française (2024)
- Direction de la mer Sud Océan-Indien, Réunion, contrat de filière pour l'économie bleue (2024)
- Direction de la mer Sud Océan-Indien, Mayotte, contribution des services déconcentrés pour la feuille de route pour l'économie bleue ultramarine (2024)
- Préfecture de Guadeloupe, étude, après concertation locale, sur l'économie bleue durable à horizon 2030 (2024)
- Préfecture de la Martinique, restitution des travaux de concertation locale pour la feuille de route sur l'économie bleue ultramarine (2024)
- Collectivité territoriale de Saint-Martin, stratégie pour l'économie bleue (2023)
- Direction des Territoire, de l'Alimentation et de la Mer de Saint-Pierre et Miquelon, contribution pour la feuille de route sur l'économie bleue ultramarine (2024)

PROJET



# Direction générale des outre-mer

27, rue Oudinot  
75007 Paris

01 53 69 20 00

[www.outre-mer.gouv.fr](http://www.outre-mer.gouv.fr)

Contact : [dir-cab-dgom@outre-mer.gouv.fr](mailto:dir-cab-dgom@outre-mer.gouv.fr)

---

## Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture

Tour Séquoia 1 place Carpeaux  
92800 Puteaux

01 40 81 21 22

### Crédits Photos :

Zones de mouillage organisées\_GCSM © Lara Balais\_2021-10-19 (163)

Guyane® Atout France \_ Wladimir Kinnoo \_ Puzzle Media -Pirogue\_ Embouchure Fleuve Kourou 19

Guyane® Atout France \_ Wladimir Kinnoo \_ Puzzle Media- Marais de Kaw - Stand Up Paddle et pirogue 104

GPM-de-la-Réunion-

Préfecture de Martinique

Pêche dans le lagon de Mayotte Lizot pierrick

Une mer de corail- Préfecture de NC

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON-Vincent-REMY-NERIS\_2

Baleine à bosse\_ Réserve Naturelle Nationale de Saint Martin\_ Sanctuaire Agoa

Wallis\_vue\_du\_ciel

Phare Amedée - Mars 2022